

Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières

de Bretagne

HISTORIQUE

- 1958** Fondation de la S.E.P.N.B., la « Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne », à l'initiative de Michel Hervé Julien et d'Albert Lucas
- 1967** L'échouage du pétrolier Torrey-Canyon sur les Côtes de la Cornouaille britannique confronte pour la première fois la Bretagne aux effets d'une « marée noire ».
- 1968** Publication par la S.E.P.N.B. du n°55 de sa revue « Pen Ar Bed » consacré au saumon. Ce n° spécial suscite de nombreuses réactions.
- 1969** Fondation à Carhaix de l'A.P.P.S.B., « Association pour la Protection et la Promotion du Saumon en Bretagne ». Pierre Phélipot en est élu Secrétaire général et Jean-Claude Pierre Président.
- 1970** Publication du n° 1 du bulletin de l'A.P.P.S.B.
Manifestation de 400 personnes à Sizun(29) à l'appel de l'APPSB et de l'association de pêche locale contre un projet de salmoniculture sur le cours supérieur de l'Elorn.

Premiers chantiers de bénévoles sur l'Ellé, le Scorff et l'Elorn, chantiers destinés à promouvoir le nettoyage des rivières selon des méthodes « douces » afin de contrer les pratiques qui avaient alors les faveurs du « Génie rural » et celles des entreprises de travaux publics.

Disparition du Cincle plongeur ou « merle d'eau » qui, jusqu'à cette date, fréquentait les rives du Scorff dans le secteur de Pont Calleck.

15 tonnes de poissons morts sont retirées de l'Aulne entre Chateauneuf du Faou et Chateaulin.

Première manifestation contre la pollution de l'eau au Faouët (56). 600 personnes, en majorité pêcheurs et canoéistes, se retrouvent pour exprimer leur refus de voir s'implanter de nouvelles piscicultures sur l'Ellé, en particulier à l'aval des Roches du Diable.

L'A.P.P.S.B. commence de populariser son slogan « Quand le poisson meurt, l'homme est menacé ».

Création en France du 1^{er} Ministère de l'Environnement : le « Ministère de l'Impossible », comme l'intitule son premier titulaire Robert Poujade...

1971 Le bulletin de l'association devient revue trimestrielle sous le titre « Saumon et truites de Bretagne et de Basse Normandie ».

L'A.P.P.S.B. interpelle la D.D.E. du Morbihan sur l'utilisation des herbicides le long des routes. Elle révèle dans le n°3 de sa revue les phénomènes d'érosion des sols provoqués par le remembrement.

1972 Organisation par P. Collobert d'une première « classe de rivière » venue de la région parisienne.

Réunis à Pontivy sur le thème de la sauvegarde de l'environnement, les quatre Conseils Généraux de Bretagne retiennent l'idée proposée par la S.E.P.N.B. de conserver au moins un tiers du littoral vierge de toute construction...

Publication par l'A.P.P.S.B. du livre blanc : « *Le saumon, richesse bretonne à développer* » à l'occasion d'un colloque consacré à ce thème par l'association en collaboration avec la chambre de commerce de Lorient.

A l'initiative de la Fédération des Associations de pêche des Côtes d'Armor, un industriel de Collinée est condamné à 3 mois de prison ferme pour pollution répétée de la Rance par son abattoir. De nombreux maires de la région s'élèvent contre ce jugement.

L'A.P.P.S.B. recueille 7000 signatures contre un projet de pisciculture sur l'Ellé.

Après avoir passé des conventions avec le C.N.E.X.O., l'A.P.P.S.B. est également attributaire de plusieurs contrats de la « Rénovation Rurale ». Ces contrats lui permettent d'apporter une aide matérielle directe aux scientifiques de l'I.N.R.A. et de l'E.N.S.A. de Rennes qui effectuent diverses recherches sur le Scorff, l'Ellé, l'Elorn. Elle finance en particulier un dispositif de comptage des poissons sur le ruisseau de Kernec, affluent du Scorff.

1973 Création à l'initiative de J.C. Pierre de l'A.P.P.S.B., de Yves Le Cabellec, Maire de Plouay, et de Edmond Lacroix, Sous-préfet de Pontivy, d'une « *Commission pour l'aménagement et la protection du Scorff* » dont découlera le Syndicat Intercommunal de la Vallée.

Avec le concours de J.C. Lefevre, Professeur d'écologie à la faculté des sciences de Rennes, l'A.P.P.S.B. engage une série d'actions d'information sur les conséquences néfastes des plans d'eau et barrages qui se multiplient en Bretagne.

L'association fait obstacle au projet de création d'une importante « ferme marine » destinée à l'élevage du saumon à l'île Grande sur la Côte de granit rose. Reprenant un article publié dans « Le Monde » le 22 septembre 1973, la revue de l'association dénonce l'utilisation croissante d'antibiotiques dans l'alimentation animale et, en particulier, dans les piscicultures de truites.

1974 L'A.P.P.S.B. rend publique une étude commanditée par l'Agence de Bassin « Loire-Bretagne » qui révèle que l'eau du Blavet se dégrade et, en particulier, que son principal affluent, l'Evel, est dans un état déplorable.

Les actions de l'A.P.P.S.B. font l'objet d'une présentation matinale dans le cadre de l'émission de télévision : « La France défigurée ».

1975 Le président de l'association est nommé au « Haut Comité de l'Environnement ».

Durant l'été, 600 jeunes participent à des nettoyages de rivières organisés sur la Sée, l'Elorn, le Steïr et le Scorff par l'A.P.P.S.B. et « Etudes et Chantiers ». Ces chantiers de jeunes vont se développer durant plusieurs années et contribué avec les opérations rivières propres à populariser le nettoyage des cours d'eau

L'A.P.P.S.B. crée un premier poste d'animateur permanent : il est confié à un jeune et actif militant de la vallée de l'Elorn : Jean-Yves Kermarrec.

Publication d'un n° spécial de la revue consacré aux études scientifiques, aux travaux et aux démarches engagées sur le Scorff depuis 1971.

Le lisier devient l'un des thèmes récurrents dans tous les débats relatifs à l'environnement. Les chambres d'agriculture dénoncent « les condamnations arbitraires qui frappent l'agriculture... moderne » !

1976 Vote au Parlement de la « Loi sur la protection de la nature ».

La grosse sécheresse qui sévit révèle l'étendue des problèmes de l'eau en Bretagne. De nombreuses rivières connaissent des mortalités de poissons. L'A.P.P.S.B. édite un n° spécial de sa revue trimestrielle : « quel avenir pour nos rivières, quelle eau pour l'avenir », dans lequel elle émet ses 20 propositions pour stopper la dégradation de l'eau, promouvoir les économies et mieux gérer les ressources naturelles dans le cadre des bassins versants.

L'association participe activement aux actions engagées pour contrer les projets de barrages élaborés par les D.D.A. et D.D.E. sur le Leff et le Trieux.

1977 Première grande opération « *rivière propre* ». Elle est organisée sur le Leff (22) et réunit plus de 500 bénévoles.

Le Ministre de l'Environnement visite le chantier de nettoyage du Scorff par des bénévoles.

Le n° 23 de la revue trimestrielle de l'association est publié sous son nouveau titre : « *Eau et Rivières de Bretagne* ».

Le Dr Berthault de Vitré crée un comité « *Eau et Santé* » au sein de l'A.P.P.S.B.. Une lettre circulaire est adressée à un millier de médecins bretons afin de les sensibiliser à la pollution par les nitrates, les pesticides, les antibiotiques. Elle recevra...12 réponses !

1978 Publication dans le n° 26 de la revue « Eau et Rivières de Bretagne » d'un important dossier sur les conséquences environnementales, sanitaires et sociales du modèle agricole productiviste breton. Le problème des nitrates et celui des pesticides y sont traités par J.C. Lefeuvre, alors Secrétaire général de l'association.

L'échouage du pétrolier AMOCO CADIZ provoque une nouvelle et catastrophique marée noire sur les côtes du nord de la Bretagne. Le scandale provoqué par cette pollution contribue fortement à l'éveil de la conscience écologique des bretons.

Par arrêté du 11 juillet, l'A.P.P.S.B. – Eau & Rivières de Bretagne est agréée au titre de la protection de la nature.

Vive controverse à la télévision dans le cadre de l'émission « Question de temps », entre le président de l'A.P.P.S.B. et le Ministre de l'Environnement, le Ministre s'efforçant de minimiser la pollution en Bretagne.

1979 Publication, par la S.E.P.N.B., de la revue « OXYGENE » qui ouvrira largement ses colonnes à l'A.P.P.S.B. et ce jusqu'à sa disparition, pour des raisons financières, en 1985.
En juillet 700 bénévoles se retrouvent sur le cours inférieur de l'Elorn pour une vaste opération rivière propre.

Le 19 octobre 1979 le quotidien Ouest-France révèle des taux de nitrates dépassant les 100 mg/l dans l'eau distribuée de certaines localités du nord Finistère. Il précise même que les teneurs y dépassent de 120 fois celles constatées dans les Monts d'Arrée...

Fermeture pour cause de pollution par les nitrates d'une unité d'embouteillage d'eau de source à Langoat (22).

1^{er} congrès de l'A.P.P.S.B. à Lorient à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de sa fondation sur le thème : « Quel avenir pour nos rivières – quelle eau pour l'avenir ? ».

1980 L'association participe très activement aux débats sur l'énergie et aux manifestations organisées contre le projet de création de la centrale nucléaire de Plogoff.

L'association crée un second poste d'animateur permanent. Il est confié à Gilles Huet, militant de la vallée du Trieux.

La directive européenne du 15 juillet 1980 stipule que la teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à la consommation humaine est fixée à 50 mg/l. Elle précise que cette teneur devrait se rapprocher d'une valeur guide située à 25 mg/l.

1981 L'association se mobilise dans les quatre départements bretons pour améliorer les projets de cartes d'objectifs de qualité des eaux superficielles.

En juillet, le Ministre de l'Environnement, M. Crépeau, se rend dans les Côtes d'Armor : en baie de Lannion envahie par les marées vertes, sur le bassin versant du Léguer où il visite les chantiers de nettoyage menés par Eau & Rivières, ainsi qu'à Guerlesquin sur les lieux de la pollution du Guic par les abattoirs Tilly.

Le n° 37 de la revue de l'association Eau & rivières est intitulé : « la Bretagne malade de l'eau ». la gravité de la pollution par les nitrates et la responsabilité du modèle agricole productiviste y sont dénoncés avec force. L'association dénonce le laxisme qui prévaut dans l'élaboration des cartes d'objectifs de qualité par l'administration et les pressions exercées par les D.D.A. et les chambres d'agriculture.

L'association s'oppose à la création d'un barrage sur le cours de l'Aulne. Cet ouvrage, présenté comme une nécessité pour l'alimentation en eau potable de la population est en réalité prévu pour alimenter en eau la centrale à béton nécessaire à la création de la centrale nucléaire de Plogoff !

De nombreuses actions sont engagées contre la pollution du Guic (22) par les abattoirs de volailles de Guerlesquin.

Un chantier rivière propre mobilise 600 militants sur le Léguer.

1982 Le n° 43 de la revue Eau & Rivières publie un dossier intitulé « Eau et Santé ». L'association dénonce le dysfonctionnement des Conseils Départementaux d'Hygiène qui se comportent comme de simples chambres d'enregistrement et dans lesquels la sur-représentation du monde agricole pose problème.

L'association s'engage fortement dans la lutte contre les projets d'ouverture de mines d'uranium dans la vallée du Léguer, la vallée du scorff et le Centre Bretagne (région de Glomel).

Un rapport de la D.D.A.S.S. des Côtes d'Armor révèle que : « un nombre important de captages se situant entre 40 et 50 mg/l de nitrates sont susceptibles d'atteindre le seuil des 50 mg/l dans un proche avenir. »

1983 L'A.P.P.S.B. modifie ses statuts et devient l'association « Eau et Rivières de Bretagne ».

Agissant de concert avec « T.O.S. » (Truites-Ombres-Saumons), Eau et Rivières de Bretagne obtient la double condamnation de l'Etat pour carences graves dans les dossiers de pollution du Guic pour les abattoirs Tilly de Guerlesquin et du Léguer par la pisciculture Le Houerou.

Alexis Gourvennec, figure emblématique du modèle productiviste breton reçoit le « Prix Chardon » de la F.F.S.P.N. (Fédération Française de Protection de la Nature).

Le Président de l'association « Eau et Rivières de Bretagne » est nommé membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Morbihan.

Le Ministre de l'Agriculture débloque 30 millions de francs pour le lancement de deux opérations pilotes de lutte contre les nitrates en Bretagne. C'est le début d'un gouffre financier qui ne cesse de s'agrandir...

Le Blavet atteint les 50 mg/l de nitrates.

L'Assemblée générale de l'U.R.B.E., « l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement », désigne J.C. Pierre pour la représenter au « Conseil Economique et Social de Bretagne ».

Première action juridique de l'association contre un projet de décharge d'ordures sur une zone humide du Nord Finistère.

Signature par Mme Bouchardeau, Ministre de l'Environnement, du Contrat de rivière du Trioux initié par l'A.P.P.S.B., le troisième de France. A cette occasion les agriculteurs de la FDSEA manifestent et accusent l'Etat de vouloir durcir la législation sur l'eau et de contrarier le développement agricole.

1984 La Cour d'Appel de Rennes condamne sept industriels de Bannalec pour pollution du Ster Goz ; il reçoit la constitution de partie civile de l'association de pêche et de pisciculture de

Bannalec présidée par Youenn Landrein.

2^{ème} congrès de Eau et Rivières de Bretagne à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de sa fondation, sur le thème : « Des rivières propres pour une économie saine ».

1985 Publication du 3^{ème} « cahier » de Eau et Rivières de Bretagne : « L'eau, les pesticides et la santé ».

Pierre Le Padellec devient Président de l'association Eau et Rivières de Bretagne.

Signature par Mme Bouchardeau, Ministre de l'Environnement, du « Contrat de rivière Aven » initié par Eau et Rivières de Bretagne.

Gilles Huet, représentant de Eau et Rivières de Bretagne au C.D.H. des Côtes d'Armor adresse un rapport sur le fonctionnement de cette instance : sur son laxisme en matière de création d'élevages industriels, sur l'insuffisance dramatique du nombre d'inspecteurs des installations classées.

Eau et Rivières édite « Le grand voyage de Eog le saumon », petit livre conçu pour les enfants, du CM1 à la 5^{ème}.

1986 Le n° 55 de la revue Eau et Rivières titre : « Lisier : menace sur nos estuaires », et dénonce la concentration qui s'amplifie dans la filière porcine.

Publication d'un nouveau « cahier » : « L'uranium et la santé ». De nombreuses réunions se tiennent pour contrer les projets de création de mines d'uranium par la COGEMA dans la vallée du Scorff.

Tchernobyl.

Michel Saffre succède à Pierre Le Padellec à la Présidence de Eau et Rivières.

Quelques 3000 personnes opposées à l'extension des grands élevages industriels se retrouvent à Hanvec (29).

1987 Année Européenne de l'Environnement.

Publication d'un n° spécial de la revue Eau et Rivières : « L'eau, les nitrates et la santé ».

Installation à Belle-Isle-en-Terre du « Centre d'Initiation à la Rivière ».

Gilles Huet est exclu du C.D.H. des Côtes d'Armor par le Préfet, au motif qu'il ne respecte pas... son devoir de réserve !

105 communes du département des Côtes d'Armor distribuent une eau dont la teneur est supérieure à 50 mg/l.

1988 Youenn Landrein succède à Michel Saffre à la Présidence de Eau et Rivières.

Présentation par J.C. Pierre, Secrétaire Général d'Eau & Rivières de Bretagne, au Conseil

Economique et Social du rapport « L'eau, enjeu économique majeur. » Ce rapport, adopté à l'unanimité propose 10 mesures pour redresser une situation qui ne cesse de se dégrader.

Une mission d'inspection est diligentée en Bretagne par le Ministère de l'Environnement afin de faire le point sur l'application des lois et règlements en matière d'élevages industriels. Elle conclut à la défaillance des comportements des élus, des responsables professionnels et des services de l'Etat.

Quelques 60 actions contentieuses sont engagées par Eau & Rivières devant diverses juridictions.

30 communes du Morbihan distribuent une eau dont la teneur en nitrates dépasse 50 mg/l.

1989 Fermeture, pour cause de pollution par les nitrates, d'une unité d'embouteillage de l'eau distribuée sous la marque Kattel-Roc à Lizio (56).

La Bretagne est confrontée à une nouvelles sécheresse.

Sévère pollution de l'Aulne, quelques 300 saumons morts sont retirés de la rivière à Chateaulin.

7000 jeunes bretons venant de 380 classes participent au concours « vive l'eau » organisé par Eau & Rivières.

L'association participe activement aux actions menées contre un projet de création de barrage sur le cours supérieur de l'Aulne à Lemezec, projet lié à la construction de la centrale nucléaire de Plogoff.

« Eau et Rivières de Bretagne » et « Rivières et Sources du Limousin » défèrent devant le Conseil d'Etat le décret 89/3 au motif que l'Etat français tarde à traduire dans les textes les directives européennes concernant les normes relatives à la qualité de l'eau.

3^{ème} congrès à Lorient, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la fondation de l'association sur le thème « L'eau, la santé et la vie ».

La revue Ar Men publie dans son n° 20 un important dossier sur l'eau en Bretagne à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'association.

Le Préfet crée un « Observatoire de l'eau » en Morbihan, département dans lequel, de 1987 à 1989, le nombre de communes distribuant une eau trop nitratée a doublé.

1990 La Cogema retire son projet d'ouverture d'une mine d'uranium dans la vallée du Scorff.

Les cas de pollution de ruisseaux par les herbicides se multiplient, le n°73 de la revue publie un important dossier sur l'utilisation des pesticides dont l'usage se banalise : elle y dénonce une nouvelle mystique...

Le Finistère et les Côtes d'Armor mettent en place un « Observatoire départemental de l'eau ».

Dans les Côtes d'Armor, 18 prises d'eau sur 29 distribuent une eau dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 mg/l.

Le « Plan Barnier », du nom du Ministre de l'Environnement, adopté par l'Assemblée Nationale, prévoit pour les 10 ans à venir une réduction significative des pollutions azotées d'origine agricole.

Le Conseil Régional de Bretagne lance le programme « Bretagne Eau Pure ».

N° spécial (n°72) de la revue Eau & Rivières consacré au Trieux.

La Bretagne élabore un « Schéma Régional d'Aménagement des Eaux », élaboré par la Direction Régionale de l'Agriculture ; ce schéma fait la part belle aux solutions technocratiques. Eau & Rivières de Bretagne et la S.E.P.N.B. conviennent de renforcer leur coopération afin de l'infléchir dans un sens plus environnemental.

Une campagne d'analyses des teneurs de l'eau en pesticides menée par le S.R.A.E. révèle des contaminations extrêmement préoccupantes : 92% des échantillons d'eau brute analysés dépassent la norme C.E.E..

1991 Plainte de l'association Eau & Rivières de Bretagne pour épandage par hélicoptère de produits phytosanitaires sur une parcelle incluse dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Le Tribunal de St Brieuc condamne le contrevenant à l'amende maximum : 250 francs !

Une délégation de Eau & Rivières de Bretagne est reçue à Bruxelles par la Direction de l'environnement et le Directeur du développement rural qui lui confirme : « La production intensive est un crime contre l'environnement, la seule question est de savoir comment parvenir à adapter la production sans mettre en cause la vie des agriculteurs. » Eau & Rivières complète cette démarche en adressant un rapport à Jacques Delors, Président de la Commission Européenne.

Le n°78 de la revue Eau & Rivières comporte un important dossier : « Politique agricole européenne et environnement ».

Signature du « Contrat de vallée du Scorff » par Brice Lalonde, Ministre de l'Environnement, contrat d'un nouveau type, le premier du genre, plus large et plus souple que les contrats de rivières.

Pour favoriser l'irrigation des cultures légumières, la D.D.A. du Morbihan prévoit d'implanter un barrage sur le haut Ellé. L'association obtient avec le concours des associations locales de pêche l'abandon du projet.

1992 La France se dote d'une nouvelle « loi sur l'eau » qui complète celle de 1964. Eau & rivières dénonce le fait qu'elle fait l'impasse sur les pollutions d'origine agricole. La F.N.S.E.A. se flatte d'avoir fait reculer le gouvernement sur ce point précis.

Le CEDAPA publie le remarquable ouvrage d'André Pochon, « Du champ à la source », qui démontre, preuves à l'appui, qu'il est possible, en agriculture, de produire sans polluer.

Eau & Rivières est officiellement agréée comme association de défense des consommateurs.

Suite aux vigoureuses actions de Eau & Rivières de Bretagne qui dénonce les outrances provoquées par le remembrement, le Conseil Général d'Ille et Vilaine élabore 12 propositions visant à mieux intégrer les contraintes environnementales et, en particulier, les équilibres hydrobiologiques, gravement mis à mal.

Le volume d'algues vertes qui s'échouent sur la côte bretonne est estimé à quelques 20 000 tonnes. Le phénomène touche maintenant la côte sud du Finistère et celle du Morbihan.

Le Syndicat Mixte de l'Arguenon qui dessert 113 communes de l'est des Côtes d'Armor inaugure « la plus grande usine d'Europe de dénitratisation ».

1993

Le **5 février**, Eau & Rivières de Bretagne informe la Commission Européenne « de l'absence de programme de reconquête de la qualité de l'eau du Leff, de l'Ic, du Gouessant et de l'Arguenon ». Cette information est enregistrée par la Commission comme une plainte contre la France.

Au **1^{er} juin 1993**, sur 270 captages d'eau souterrains utilisés pour l'alimentation en eau potable du Finistère, seuls 4 ont fait l'objet de l'instauration complète de périmètres de protection prévus par... la loi de 1964 sur l'eau.

1994

Le **14 septembre**, la Bretagne toute entière est classée « zone vulnérable » pour la pollution de la ressource en eau par les nitrates. C'est la seule région administrative de France classée en totalité en zone vulnérable.

28 octobre : dans le cadre d'une réunion organisée par « l'Institut de l'Environnement », une association où sont largement représentées les firmes agro-alimentaires et les tenants du productivisme, le Docteur L'Hirondel engage une campagne visant à démontrer l'innocuité des nitrates.

16 novembre : le Conseil Economique et Social de Bretagne adopte un nouveau rapport de J.C. Pierre : « L'environnement, enjeu économique, social et culturel majeur ».

44 sites du littoral breton sont affectés par la marée verte.

3 maires d'Ille et Vilaine sont condamnés par le Tribunal Correctionnel de Rennes pour pollution des eaux. Cette première nationale suscite de nombreux remous chez les élus, toutes tendances politiques confondues.

Le Tribunal de St Briec fait suite à la requête de 36 consommateurs de Trégueux qui ont assignés la C.G.E.. Il leur attribue une somme équivalente à l'achat de 2 bouteilles d'eau par jour de dépassement de la norme des 50 mg/l dans l'eau distribuée par la compagnie.

Eau & Rivières demande le démantèlement du barrage de Kernansquillec édifié en 1920 sur le Léguer.

1995

Eau & Rivières publie un dossier sur « les économies d'eau » qu'elle diffuse à l'ensemble des élus locaux de Bretagne.

71 cantons de Bretagne sont classés en Z.E.S., « Zones d'Excédent Structurel ». En clair, la

quantité d'azote d'origine animale est supérieure à 170 kg par hectare de surface épandable.

Le Parlement approuve le projet de loi du Ministre de l'Environnement M. Barnier qui prévoit, entre autres, le renforcement de la représentation des associations de protection de la nature dans diverses instances publiques.

Le même Ministre, contre l'avis du « Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France », accède aux revendications du lobby productiviste breton et accepte de réduire les limites de distances vis à vis des tiers pour l'épandage du lisier.

Le **8 mai**, le conseil d'administration élit Pierre URSAULT à la présidence de l'association.

En Bretagne, la culture du maïs concerne 487 000 ha, soit le quart de la Surface Agricole Utile (S.A.U.).

150 consommateurs de la région de Guingamp assignent avec succès la Lyonnaise des Eaux devant le Tribunal d'Instance au motif que cette société distribue une eau dont la teneur en nitrates dépasse les 50 mg/l.

Suite à une plainte de Eau & Rivières de Bretagne déposée au Tribunal Correctionnel de Vannes en 1992, la Cour d'Appel de Rennes ordonne la remise en état d'un cours d'eau : le Ninian, mutilé par des travaux de « rectification », destructeurs de frayères et d'équilibres naturels, effectués par un syndicat intercommunal.

Dans le Finistère, où la qualité de l'eau brute ne cesse de se dégrader, la consommation d'engrais chimique a augmenté de 10% au cours de l'année.

1996 Le scandale de « la vache folle » révèle au grand jour les pratiques de l'élevage industriel.

Le Tribunal Administratif de Rennes suspend, à la demande de Eau & Rivières, les travaux de remembrement d'Iffendic (35).

Sept agriculteurs de Tremargat font la grève de la faim pour réclamer l'extension des aides agri-environnementales à l'ensemble de la région.

Eau & Rivières organise le **19 octobre** à Guingamp un colloque sur « *le saumon, richesse bretonne à préserver et à développer* », suivi par 350 personnes.

Des recherches effectuées en Bretagne par la DRASS révèlent d'importantes pollutions des eaux de pluie par... les pesticides, en particulier par l'atrazine.

A la demande de Eau & Rivières, le Tribunal Administratif annule l'arrêté préfectoral instaurant le remembrement sur la commune de Berric (56) pour insuffisance de protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le dossier d'étude d'impact.

Eau & Rivières s'associe au collectif eau pure des Côtes d'Armor pour lancer une opération de boycott partiel des factures d'eau. Cette opération mobilise plus de 2000 foyers.

La réaction d'Eau & Rivières de Bretagne à la publication du livre du Dr L'HIRONDEL « *Les nitrates et l'homme, le mythe de leur toxicité* » conduit les autorités sanitaires et scientifiques

nationales et régionales à dénoncer la supercherie.

Le barrage de Kernansquillec sur le Léguer est démoli comme le premier ministre en avait fait l'annonce à Eau & Rivières de Bretagne.

Lors du conseil des Ministres du 6 mars, le gouvernement décide que face à la pollution des eaux en Bretagne due à l'activité agricole des dispositions particulières seraient mises en œuvre.

Le **11 mars**, le ministre de l'agriculture fait marche arrière en annulant l'interdiction d'utilisation d'un herbicide du maïs, le dinoterbe, prise quelques jours auparavant. Cette décision est justifiée par la nécessité « d'écouler les stocks ».

Le **9 avril**, C LEPAGE, Ministre de l'environnement adresse aux préfets bretons une instruction leur demandant un arrêt des extensions d'élevages dans les zones d'excédent structurel.

Le **18 décembre**, C. LEPAGE confirme aux préfets des départements bretons ses instructions du 9 avril concernant la maîtrise du développement des élevages hors sol. Elle invite les préfets à privilégier les politiques de prévention et à favoriser les évolutions économiques qui s'intègrent dans un développement durable.

1997 Le nombre d'adhérents de l'association progresse sensiblement. Il atteint 1121 adhérents individuels et 49 associations.

L'équipe permanente passe de 8 à 12 salariés

L'association édite le numéro 100 de sa revue « *Eau & Rivières de Bretagne* », dont l'éditorial est signé de Dominique VOYNET, nouvelle Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Gaspido, jeu pédagogique sur le thème des économies d'eau est créé par l'association et utilisé dans les écoles de Lorient, Quimper et Brest .

Le conseil général d'Ille et Vilaine, la chambre d'agriculture et le Préfet de ce département signent avec eau & Rivières de Bretagne une convention de partenariat sur la politique d'aménagement foncier.

Avec cinq autres mouvements, l'association crée COHERENCE un réseau régional qui rassemble des organisations de producteurs agricoles, des associations d'environnement et des associations de consommateurs pour promouvoir le développement durable.

Le **24 juillet**, la cour d'appel de Rennes condamne un éleveur industriel de porcs des Côtes d'Armor à quatre mois de prison ferme et 400 000 F d'amende pour avoir maintenu son élevage porcin en activité malgré plusieurs interdictions judiciaires et administratives. La cour ordonne la diffusion de l'arrêt dans la presse régionale et sur France 3 Ouest.

Des études scientifiques révèlent que l'air breton est contaminé par des pesticides.

Décembre : la commission européenne informe Eau & Rivières de Bretagne des suites de la

plainte adressée en 1992 concernant la pollution des eaux bretonnes par les nitrates. La commission considère que la France n'a pas respecté les obligations qui lui incombent pour que l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité conserve un caractère exceptionnel et transitoire. La commission a donc adressé un avis motivé aux autorités françaises.

1998 **21 janvier** : Les ministres de l'agriculture et de l'environnement signent une circulaire limitant l'extension des élevages hors sol dans les 71 cantons de Bretagne classés en zone d'excédent structurel.

Février : le tribunal correctionnel de Morlaix condamne JJ RIOU, Président du Marché du porc Breton, à deux mois d'emprisonnement avec sursis pour extension illégale de son élevage porcin.

27 juin : à l'appel d'Eau & Rivières de Bretagne, du collectif eau pure des Côtes d'Armor, de la fédération départementale des pêcheurs, 5000 personnes manifestent à Binic (Côtes d'Armor) pour réclamer « une eau pure des sources à la mer ». Le retentissement national de cette manifestation conduit l'Etat à confirmer aux préfets bretons les orientations de la circulaire du 21 janvier, malgré l'opposition des lobbies de l'élevage.

25 avril : le colloque « *L'eau, les pesticides, la santé* » organisé par Eau & Rivières de Bretagne rassemble à Quéven (Morbihan) 300 participants. Le Directeur de cabinet de la Ministre de l'Environnement y évoque la mise à l'étude d'une taxation des pesticides.

Septembre : l'utilisation de 2 herbicides, l'atrazine et le diuron, est réglementée dans les départements bretons : les préfets ont signé quatre arrêtés limitant les conditions d'emploi de ces deux pesticides.

Septembre : le Centre Régional d'Initiation à la Rivière est installé dans ses nouveaux locaux, au sein du Château rénové de Lady Mond, en plein cœur de Belle-isle en terre et en bordure du Guer.

Septembre : ouverture du site internet de l'association

Novembre : le conseil d'Etat prononce à la demande d'Eau & Rivières de Bretagne l'annulation des trois arrêtés Barnier qui avaient libéralisé les conditions d'exploitation et l'épandage des lisiers des élevages hors-sol.

1999 **28 janvier** : le collectif eau pure, la fédération de pêche des Côtes d'Armor et Eau & Rivières de Bretagne remettent le « nitrate d'or » à Claudy LEBRETON, Président du conseil général des Côtes d'Armor : la concentration en nitrates relevée sur l'Arguenon, cours d'eau de son canton, atteint 173 mg/l

29 janvier : circulaire de Madame Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relative aux élevages intensifs. La Ministre demande aux préfets d'être plus rigoureux dans la délivrance d'autorisations d'exploiter des élevages intensifs et de mieux contrôler leur activité.

2 février : Une instruction conjointe des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement demande aux préfets de Bretagne de procéder à un recensement complet des effectifs des

1999 élevages porcins relevant de la réglementation des installations classées.

21 mars : Plusieurs milliers de personnes, manifestent à Pontivy à l'appel du réseau Cohérence et des principales organisations régionales de protection de la nature, de défense des consommateurs, et de syndicats paysans.

30 mars : Eau & Rivières de Bretagne rend publics les résultats d'une enquête régionale qui montre que la plupart des hypermarchés bretons ne respectent pas les règles de délivrance des pesticides pour usages domestiques à base de diuron.

21 juin : le maire de Squiffiec (Côtes d'Armor), soutenu par les autres communes riveraines du Trieux et les associations de la vallée, s'oppose à un propriétaire riverain qui fait obstacle à la circulation des promeneurs en bordure de rivière.

Juin : La mission d'Inspection Interministérielle chargée de procéder au bilan du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole reçoit Eau & Rivières.

24 juin : le Président du marché du Porc Breton, JJ RIOU, est condamné par la Cour d'Appel de Rennes à une peine de prison avec sursis et d'amende pour extension illégale de son élevage.

9 juillet : le Parlement adopte la loi d'Orientation Agricole présentée par le Ministre Breton de l'Agriculture L. LE PENSEC. Cette loi instaure les « Contrats Territoriaux d'Exploitation » dont l'objectif est notamment de permettre, moyennant l'attribution d'aides aux exploitants, la mise en oeuvre de pratiques environnementales performantes en agriculture.

29 juillet : le journal *Le Monde* titre « *La Bretagne échoue dans sa reconquête de l'eau* ».

juillet : Un record de contamination des eaux par l'atrazine, désherbant du maïs, est atteint sur l'Arguenon (Côtes d'Armor) avec 43 µg/l, soit 430 fois la norme !

septembre : Eau & Rivières de Bretagne réclame que la construction des « Pays » tienne compte de la nécessité de gérer les cours d'eau par bassins versants. Elle plaide à ce titre pour la mise en place d'un pays unique « Trégor Goelo ».

septembre : la revue de l'association dresse un bilan de la multiplication des forages d'eau souterraine en Bretagne ; elle dénonce l'anarchie de la gestion des eaux souterraines et les risques de dégradation de cette ressource relativement préservée jusqu'alors.

28 octobre : A Huelgoat (Finistère) et sur plusieurs communes des Monts d'Arrée, les défenseurs de l'environnement et les élus locaux s'opposent au projet d'épandage de boues industrielles de l'abattoir TILLY sur des zones fragiles des Monts d'Arrée

novembre : Avec une douzaine d'autres associations de la vallée du Scorff, Eau & Rivières conteste le projet de régularisation de deux importantes piscicultures industrielles étendues illégalement sur le Scorff.

27 novembre : Colloque organisé par Eau & Rivières à Carhaix (centre Bretagne) sur le thème « *L'agriculture durable, une chance pour l'eau en Bretagne* ».

1999 **3 décembre** : La Ministre de l'Environnement annonce à Eau & Rivières qu'elle a demandé au Préfet du Morbihan de rejeter la demande d'extension de l'élevage industriel de porcs du Président du Comité Régional Porcin. Ce projet avait soulevé l'opposition des défenseurs de l'environnement et des organisations paysannes qui avaient manifesté à Vannes le jour de la présentation du projet au Conseil Départemental d'Hygiène.

9 décembre : Installation au Commissariat au Plan de l'Instance d'évaluation de la politique nationale de protection de la ressource en eau. Le délégué général d'Eau & Rivières est membre du groupe d'experts chargé de procéder à cette évaluation.

2000 **21 janvier** : Le nouveau Centre Régional d'Initiation à la Rivière est inauguré à Belle-isle en Terre par CH. JOSSELIN, Ministre de la Coopération, en présence de P. MAHE, maire de Belle-isle en Terre, et de P. URSAULT, Président d'Eau & Rivières.

24 janvier : Publication du rapport d'inspection interministérielle sur le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole. Le rapport dénonce un bilan décevant, une construction juridique vulnérable, l'inapplication du principe pollueur-payeur, et l'impact environnemental incertain du programme.

4 mars : L'assemblée générale tenue à Pontivy révèle un conflit interne : si les rapports d'activité et financiers sont approuvés par l'assemblée, celle-ci rejette le rapport moral. La plupart des administrateurs en poste démissionnent. Une nouvelle équipe se met en place.

11 mars : le nouveau conseil d'administration élit à sa présidence A. JOLIVET, et demande à TH. QUERE d'animer une mission de médiation.

15 avril : Des milliers de bretons manifestent à Quintin pour s'opposer à l'enfouissement des déchets nucléaires.

11 mai : En partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Trieux, Eau & Rivières anime l'opération « Trieux en Fête » qui rassemble des centaines de participants autour de la découverte des richesses de la vallée.

4 juin : Nature morte au glyphosate : Eau & Rivières dénonce dans les médias l'usage croissant des herbicides, et notamment du « Round-Up »

20 juin : JF. PIQUOT, membre d'Eau & rivières, et l'Association de défense des 4 cantons (Ille et Vilaine) publie un ouvrage critique sur le fonctionnement du Conseil départemental d'Hygiène de ce département.

24 juin : L'assemblée générale extraordinaire de l'association, provoquée sur proposition du groupe de médiation, élit un conseil d'administration chargé d'organiser un congrès régional des adhérents. Ce nouveau conseil est présidé par H. Girard.

25 juin : Un millier de personnes manifeste à Milizac (Finistère) pour protester contre le projet d'installation sur la commune d'une usine de traitement collectif des lisiers.

12 juillet : Pour la première fois, l'association intervient près du tribunal administratif de Rennes pour appuyer l'action de l'Etat : le préfet du Finistère vient de rejeter la demande de régularisation d'une importante porcherie industrielle, décision contestée par l'exploitant

2000 auprès du tribunal administratif, mais défendue par l'association.

18 juillet : A l'initiative d'Eau & Rivières et de l'association locale, le Préfet du Finistère vient dans les Monts d'Arrée constater la qualité des milieux naturels et les menaces qui pèsent sur cet espace.

20 août : Les associations de la baie de Lannion rassemblent à St Michel en Grèves plusieurs centaines de personnes irritées par la persistance des marées vertes

11 octobre : La revue de l'association publie les résultats tenus secrets d'un sondage commandé par le Conseil régional sur les Bretons et l'eau. Ce sondage confirme que les habitants de la région boudent l'eau du robinet et ne font guère confiance aux politiques publiques pour régler le problème de la pollution.

6 novembre : le Préfet du Morbihan, suite à l'opposition des usagers de la vallée du Scorff et à l'avis négatif du Conseil Départemental d'Hygiène, rejette la demande de régularisation de la pisciculture de Pont Callec'k.

2001 **Janvier** : La Bretagne doit faire face à des inondations à répétition : la Vilaine, l'Ellé, l'Odet, le Trieux sortent de leurs lits et provoquent des dégâts importants

29 janvier : Eau & Rivières en congrès : deux cent adhérents clôturent à Mur de Bretagne la réflexion engagée depuis plusieurs mois : confirmation du caractère prioritaire de la mission de protection de l'eau, renforcement de l'action bénévole et du partenariat avec le réseau associatif, insertion dans une démarche de développement durable constituent les orientations essentielles retenues à la quasi unanimité des adhérents.

4 février : Des centaines de m³ de lisier de volailles en provenance d'un élevage de Plésidy, provoquent une importante pollution du Trieux : la production de plusieurs piscicultures est détruite, le pompage des eaux du Trieux est interrompu.

8 mars : La Cour de Justice Européenne condamne la France coupable d'avoir enfreint une directive européenne de 1975. A la suite d'une plainte d'Eau & Rivières, la Cour a considéré que la France n'avait pas assuré une protection suffisante des eaux bretonnes vis-à-vis des nitrates.

Fin mars : la revue trimestrielle de l'association passe à la couleur.

14 avril : Malgré des tentatives de blocage de la manifestation par le lobby de l'élevage hors-sol, 4000 bretons défilent à Lamballe pour réclamer une eau pure à l'appel du collectif des victimes de la pollution et d'Eau & Rivières de Bretagne.

2 mai : Saisi par la Lyonnaise des Eaux, le Tribunal Administratif de Rennes condamne l'Etat pour pollution du Trieux par les nitrates. Il juge que la « *carence dans l'instruction des dossiers d'installations agricoles et les manquements dans le contrôle de celles-ci constituent des fautes de nature à engager la responsabilité de l'Etat* ».

8 mai : menace sur les Monts d'Arrée : 400 manifestants clament leur opposition à l'épandage sur une des zones les plus fragiles de Bretagne des boues de l'abattoir de Guerlesquin.

2001

Juin : diligenter à la suite du rapport Piquot, la mission d'inspection générale épingle le fonctionnement du conseil départemental d'hygiène d'Ille et Vilaine. Elle critique sévèrement l'inspection des installations classées d'élevage et l'Etat, en évoquant « *un climat permissif* ».

9 juin : Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association qui modifient les statuts, et élisent un nouveau conseil d'administration présidé par Henri GIRARD.

20 juillet : Inauguration à Belle-Isle en Terre, par M. LEBRANCHU garde des sceaux, de l'aquarium du centre régional d'Initiation à la rivière.

24 juillet : Une première en France : le Préfet du Finistère fait abattre 128 porcs d'un élevage illégal du nord Finistère.

26 juillet : Le Préfet du Finistère autorise l'usine de traitement des lisiers de porcs de Lannilis.

11 septembre : Le Président de la République inaugure à Rennes le SPACE : H. Girard, Président d'Eau & Rivières est reçu à déjeuner en compagnie d'une dizaine de responsables régionaux de l'agriculture et de l'environnement.

16 octobre : Le Centre régional d'initiation à la Rivière accueille plusieurs centaines de visiteurs dans le cadre de l'opération « *Maisons nature en fête* » organisée avec le conseil général

6 novembre : auteur du rapport sur les dysfonctionnements du conseil d'hygiène, JF PIQUOT est cité à comparaître devant le tribunal de grande instance de Rennes par la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine. Celle-ci s'estime diffamée et insultée par son rapport.

18 novembre : le Centre Régional d'Initiation à la Rivière accueille « *Planeterre* », rassemblement international francophone de protection de la nature.

24 novembre : A l'occasion du centenaire de la loi de 1901 sur le contrat d'associations, Eau & Rivières réunit à Rennes deux cent militants de la protection de la nature pour un colloque sur « *associations et environnement en Bretagne* ».

décembre :

- dix associations de la vallée du Scorff se mobilisent : à la suite du rejet d'une première demande d'extension, le pisciculteur de Pont Calleck a présenté une seconde demande, soumise à enquête publique.
- En nord Finistère, le projet de traitement des lisiers de Milizac se heurte à l'opposition des populations locales.

2002

8 janvier : La chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine perd le procès qu'elle avait intenté à JF. PIQUOT. Elle est en outre condamnée par le Tribunal de grande instance de Rennes à indemniser le militant associatif.

11 janvier : L'assemblée Nationale adopte en première lecture le projet de loi sur l'eau Présenté par la Ministre de l'Environnement. Ce projet instaure la mise en place d'une faible taxation des excédents d'azote d'origine agricole.

2002

Février : la cour des comptes rend public un rapport particulier intitulé « *La préservation de la*

ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : le cas de la Bretagne». Ce rapport indique que « *malgré quelques 310 millions d'€ engagés depuis 1993 au titre de la lutte contre la pollution de la ressource, la qualité des eaux ne témoigne d'aucune amélioration significative.* »

4 février : En présence de J. Glavany et d'Y. Cochet, Ministres de l'agriculture et de l'environnement, est signé à Rennes le « *Plan d'Action pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et pour la reconquête de l'eau en Bretagne* ». Eau & Rivières, la Confédération Paysanne, les agriculteurs biologiques, et les consommateurs, ont affirmé leur vigilance et signé ce plan avec les représentants du conseil régional, des conseils généraux et des organisations agricoles, en raison de « *la maîtrise des effectifs animaux* » qu'il prône.

16 mai : Le Préfet de Région Claude GUEANT quitte la Bretagne. Eau & Rivières rend hommage à l'action qu'il amenée pour réorienter l'agriculture régionale et faire appliquer le droit de l'environnement.

30 mai : Un rapport critique sur le traitement des lisiers, rédigé par des économistes de l'ENSA de Rennes, est rendu public par Eau & rivières de Bretagne.

Juin : la nouvelle ministre de l'Environnement, R. BACHELOT, annonce que le projet de loi sur l'eau préparé par le précédent gouvernement est abandonné.

18 juillet : A Rennes, les ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, M. Gaymard et Mme Bachelot président le 1^{er} comité de pilotage du plan d'action. Ils confirment leur soutien à ce plan, annonce la signature prochaine des arrêtés préfectoraux relatifs à la résorption des excédents d'azote, et mandatent la Préfète de Région pour leur faire des propositions concernant la restructuration des élevages.

Août : Malgré l'opposition des chambres d'agriculture, les Préfets des 4 départements signent les arrêtés préfectoraux établissant les programmes de résorption des excédents d'azote applicables dans les 104 cantons de Bretagne classés en zone d'excédent structurel.

17 septembre :

- le Préfet du Morbihan autorise l'extension à Merlevenez d'une porcherie industrielle exploitée par le Président du Comité Régional Porcin. En réaction, le conseil d'administration d'Eau & Rivières suspend sa participation au comité de pilotage du plan d'action et réclame une mission d'inspection sur l'extension des élevages non classés en zone d'excédent structurel.

- le Préfet du Finistère refuse la création d'usine de traitement des lisiers de Milizac en raison de l'insuffisance des voies d'accès.

- les ministres de l'agriculture et de l'environnement adressent à la Préfète de Région une lettre de mission sur l'animation et la coordination des politiques relatives à la qualité de l'eau et à l'agriculture en région Bretagne.

29 septembre : 2000 manifestants protestent à Carhaix contre la logique du « tout-incinération » des déchets.

2002

4 octobre : stupeur, dans l'affaire de Merlevenez, le Préfet du Morbihan fait volte face ; il retire son autorisation d'extension, puis notifie à l'exploitant une décision de refus.

19 octobre : une centaine de responsables et militants associatifs confrontés aux problèmes de marées vertes se rassemblent à Locquirec à l'initiative du réseau « algues vertes » mis en place par Eau & Rivières. Ils décident de mener des actions communes pour protéger les bassins versants débouchant dans des baies victimes des marées vertes.

7 décembre : Pour son colloque annuel, Eau & Rivières réunit à Guingamp deux cent personnes pour débattre des solutions de réduction des excédents d'azote et de phosphore en Bretagne. L'association plaide pour que la réduction des effectifs animaux soit aidée financièrement par les pouvoirs publics.

2003 **10 février** : 360 associations bretonnes interpellent le Président du Conseil Régional sur la disparition des soutiens financiers aux emplois jeunes recrutés dans le domaine de l'environnement

mars :

- Les organisations de consommateurs, Eau & Rivières de Bretagne, et la Confédération Paysanne protestent contre les projets d'assouplissement réglementaires relatifs à l'extension des élevages hors-sol
- le 16 : signature d'une convention de partenariat entre l'IRPA et ERB pour des actions communes de formation

avril :

- les associations du bassin versant de l'Ellé se mobilisent lors de l'enquête publique sur la régularisation et l'extension de la porcherie du Zulliou à Arzano
- assemblée générale annuelle d'ERB à Berrien (29) : les participants contestent les projets ministériels d'assouplissement de la réglementation des élevages industriels
- la commission européenne adresse un « avis motivé » à la France lui demandant d'appliquer le jugement du 8 mars 2001 relatif à la pollution des eaux bretonnes par les nitrates
- le 26 : JF. PIQUOT est élu Président d'ERB

juin :

- le 16 : manifestation en faveur du développement durable à Redon
- le 17 : les organisations signataires du Plan d'Action protestent contre les dérives de ce plan et menacent de quitter son comité de pilotage

20 août : importante pollution de l'Ellé suite à la mortalité de poissons dans la pisciculture du Zulliou à Arzano

septembre :

- Le 21 : ERB refuse de siéger à la commission régionale de l'agriculture raisonnée ne « voulant pas cautionner un simple déguisement vert de l'agriculture productiviste ».
- La retenue d'eau de Pont L'Abbé, de nombreux plans d'eau d'Ille et Vilaine, le plan d'eau de Glomel, la Rance, sont envahies par des algues bleues, cyanobactéries qui perturbent la production d'eau potable et empêchent les loisirs liés à l'eau.
- le 29 : l'éleveur industriel de poules de Plésidy (22) responsable de la pollution du Trieux en février 2001 est condamné à 125 000 € d'amende par le tribunal correctionnel de Guingamp.

2003 **octobre** :

- le 16 : ERB et plusieurs associations de pêche de la région à l'origine de

la restauration des rivières et des populations de saumons s'inquiètent d'avoir été écartées du colloque régional sur les poissons migrateurs
- le 23 : la Saria qui exploite l'usine d'équarrissage de Guer (56) est condamnée à une importante peine d'amende pour avoir enfreint la législation sur les installations classées.

15 novembre : la commission d'enquête rend un avis défavorable sur le projet d'extension de l'usine d'équarrissage de Plouvara ainsi que sur le projet de création d'une usine d'incinération des déchets.

Décembre :

- le 13 : colloque annuel d'ERB sur le thème des enquêtes publiques à local Mendon (56)
- le 16 : la Ministre de l'Ecologie et du développement durable annonce les grandes orientations de son projet d'loi sur l'eau et son intention d'instituer une redevance pollution sur l'azote agricole
- le 18 : ERB rend public le projet ministériel de relèvement des seuils d'autorisation des élevages de volailles, bovins et veaux.

2004

23 janvier : Le député UMP des Côtes d'Armor fait voter par l'assemblée nationale un amendement qui bouleverse la composition des Conseils départementaux d'hygiène en y faisant rentrer un tiers d'agriculteurs. Eau Rivières de Bretagne rend public cet amendement voté en catimini et saisit Ministres de la Santé et de l'Ecologie.

2 février : Un juge d'instruction de Haute Garonne interdit la commercialisation du Régent TS, insecticide dangereux pour les abeilles. Eau & Rivières Bretagne demande à cette occasion la remise à plat des procédures d'autorisation de mise sur le marché des pesticides

5 février : Deux ans après la signature du plan d'action pour le développement pérenne de l'agriculture et la reconquête de l'eau en Bretagne, quatre organisations (la CPO, Bretagne Vivante, CTRC et ERB) quittent le comité pilotage. Elles dénoncent les dérives et remises en cause de ce plan.

27 avril : Le nouveau Vice-Président du Conseil Régional en charge de l'eau, choisit le Centre Régional d'Initiation à la Rivière pour sa première visite de terrain. Il rend hommage à l'action d'Eau & Rivières de Bretagne, association « référence ».

15 mai : A l'occasion de son assemblée générale, Eau & Rivières de Bretagne rend publiques ses difficultés financières liées à la fin des financements des emplois jeunes. Michel MERCERON succède à Jean-François PIQUOT à présidence de l'association.

2004

16 mai : La première « fête du jardin » organisé à Belle-Isle en Terre par Centre Régional d'Initiation à la Rivière rassemble 2000 personnes.

28 mai : Le Confédération Paysanne de l'Ouest et Eau & Rivières de Bretagne dénoncent ensemble le projet de blanchiment d'une importante extension illégale de porcs dans un élevage de Plouvorn (29).

25 juin : Le GUIC, affluent du Léguer, est détruit sur une distance de 12 km l'aval de Guerlesquin (29) à la suite du déversement direct des effluents non traités de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco.

juillet : Le Ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard, annonce la décision gouvernement d'abandonner le projet de redevance pollution sur l'azote inscrit dans le projet de loi sur l'eau.

29 juillet : Le Ministre de l'Ecologie et du développement durable, Serge Lepeltier, en visite à Perros-Guirec (22), reçoit Eau & Rivières de Bretagne

9 septembre : Le Tribunal administratif de Rennes annule, sur recours d'Eau Rivières de Bretagne, deux autorisations préfectorales d'extension d'élevage porcin. Pour la première fois, il sanctionne les apports excessifs de phosphore sur les plans d'épandage

26 septembre : les associations de protection de la vallée du Scorff manifestent à Cleguer (56) contre le projet d'extension d'une porcherie.

1er octobre : Eau & Rivières de Bretagne alerte l'opinion publique et les autorités régionales sur les phénomènes d'algues bleues qui envahissent les plans d'eau de Bretagne. Ces proliférations sont liées à la pollution des eaux par phosphore.

11 octobre : le conseil d'administration d'Eau & Rivières décide, pour faire face aux difficultés financières et optimiser le fonctionnement de la structure permanente, de réorganiser l'association.

15 octobre : A l'initiative de Bretagne Vivante et d'Eau & Rivières de Bretagne, vingt associations du Pays de Brest se rassemblent pour débattre du projet SCOT du Pays de Brest

4 novembre : Les sociétés Monsanto et Scotts France qui fabriquent distribuent le pesticide Round Up, sont convoquées devant le Tribunal correctionnel de Lyon, pour publicité mensongère, à la suite de plaintes des associations bretonnes. Le procès est reporté au 3 juin 2005.

4 novembre : le conseil d'hygiène du Finistère donne son avis favorable, malgré les oppositions des associations de la vallée de l'Elorn, à la mise en oeuvre d'une nouvelle usine de traitement des eaux potables de l'agglomération Brestoise

20 novembre : A l'occasion du colloque régional qu'elle consacre aux eaux souterraines à Quimperlé (29), Eau & Rivières de Bretagne s'inquiète de multiplication des forages privés.

2004

11 décembre : Soixante responsables d'associations bretonnes se réunissent Pontivy pour examiner le projet de mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau.

14 décembre : Les riverains du Trieux tirent la sonnette d'alarme au sujet l'importante mortalité de saumons qui intervient dans cette rivière juste avant période de reproduction.

16 décembre : La Cour d'Appel de Rennes condamne un aviculteur de Plésidy, responsable de la pollution du Trieux par un déversement de lisier à une amende de 45 000 € et six mois de prison avec sursis.

16 décembre : Le Tribunal Administratif de Paris annule l'agrément du Forum l'Agriculture Raisonnée (FARE) comme association de protection l'environnement.

2005 **14 Janvier** : A l'invitation du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Eau & Rivières de Bretagne participe à PARIS à une réunion de concertation sur le projet de Plan Interministériel de Réduction des Pesticides.

1^{er} mars : Le Parlement adopte la révision de la constitution qui intègre la charte de l'environnement

7 mars : Le tribunal correctionnel de Morlaix condamne le responsable d'un éleveur porcin de Plouvorn récidiviste, pour extension illégale d'élevage. Malgré deux précédentes condamnations, l'éleveur exploitait un cheptel de 600 truies non autorisées.

9 mars : Eau & Rivières de Bretagne et plusieurs associations demandent au tribunal de grande Instance de Rennes saisi en référé, d'interdire la campagne publicitaire en faveur des pesticides menée dans plusieurs journaux nationaux par les fabricants de pesticides. Le tribunal rejette cette demande.

22 mars : A Quimperlé, les militants d'Eau & Rivières manifestent dans un hypermarché en collant des autocollants « *Les pesticides tuent* » sur les emballages de tous les pesticides présents en rayon

4 avril : Les Préfets des départements bretons signent quatre arrêtés interdisant l'usage de tous les pesticides à moins d'un mètre des cours d'eau et fossés.

5 avril : Le Sénat examine le projet de loi sur l'eau défendu par S. Pelletier, Ministre de l'écologie et du développement durable. Ce projet, déjà vidé de sa substance par le retrait de la redevance pollution sur les nitrates, est affaibli par plusieurs amendements adoptés par les sénateurs.

8 avril : Deux cents personnes participent à Locoal Mendon à la réunion organisée par Eau & Rivières de Bretagne sur la mise en œuvre des Schémas d'Assainissement Non Collectif.

30 avril : L'assemblée générale d'ERB se tient à Pont Scorff (56) sur fond de difficultés financières. Pour la première fois de son existence, l'association a dû licencier des membres de son personnel. Présent à cette réunion, le Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne salue le travail de l'association et s'engage à l'aider.

2005

2 mai : Début en France de la consultation du public sur l'état des lieux et les enjeux de l'eau, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau.

14 mai : Camille RIGAUD, originaire de Locoal Mendon, est élu à la présidence de l'association.

30 et 31 mai : Le Journal Officiel publie deux textes réglementaires qui constituent un grave recul de la protection de l'environnement : un décret lève l'interdiction d'extension des élevages dans les zones d'excédent structurel, et un arrêté du ministre de l'écologie réduit les distances d'épandage du lisier par rapport aux habitations et aux cours d'eau.

13 juillet : la commission européenne adresse un nouvel avis motivé à la France, lui enjoignant d'appliquer en Bretagne la directive du 16 juin 1975 relative à la qualité des eaux.

13 août : nouveau décret publié au journal Officiel : le seuil de l'autorisation pour les élevages industriels de volailles est relevé de 20000 à 30000 animaux.

30 août : N. OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable, reçoit à Paris les représentants d'Eau & Rivières de Bretagne.

26 septembre : l'association révèle les chiffres de l'observatoire des engrais : ils montrent que la consommation d'azote minéral reste supérieure d'environ 15000 tonnes aux objectifs de réduction fixés dans le cadre du plan d'action pour la reconquête de l'eau signé en février 2002.

27 octobre : le conseil régional publie les résultats d'un sondage sur « Les bretons et l'eau ». Principaux enseignements : les bretons font peu confiance à l'eau du robinet, la moitié d'entre eux pensent que la qualité continue de se dégrader, et ils sont favorables à un rôle moteur du conseil régional pour piloter la politique de l'eau

27 octobre : A Rennes, l'association rassemble 150 personnes pour une soirée d'information et un débat sur la directive cadre sur l'eau.

2 novembre : fin de la procédure de consultation du public sur la directive cadre sur l'eau. Au total, Eau & Rivières a organisé plus de 80 réunions à travers toute la région pour populariser cette directive et inciter le public à donner son avis.

Novembre : la commission locale de l'eau du bassin du Blavet adopte le « Shéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ». ERB regrette le manque d'ambition de ce SAGE.

15 novembre : le nouveau site Internet d'Eau & Rivières de Bretagne est mis en ligne.

17 novembre : Des rejets de pesticides très toxiques provoquent d'importantes mortalités de poissons sur un ruisseau et plusieurs étangs de la commune du Grand Fougeray. L'entreprise LODI à l'origine de cette pollution, stockait 18 tonnes de pesticides alors qu'elle n'était déclarée que pour 75 kg. L'inspection des installations classées a relevé au total onze infractions à la législation sur le site.

2005

22 novembre : Le tribunal correctionnel relaxe la société Doux et onze éleveurs de volailles intégrés par cette entreprise. Il leur était reproché d'avoir exploité sans autorisation des élevages de volailles entre 21000 et 32000 animaux. ERB et le parquet font appel de cette relaxe.

10 décembre : 150 personnes assiste au colloque organisé par ERB sur *Faut-il boire l'eau du robinet ?* à Pacé (35)

15 décembre : A Paris, les chercheurs de l'INRA et du CEMAGREF publient les résultats de leurs recherches sur les pesticides. Ils estiment que l'utilisation « raisonnée » des pesticides n'est pas suffisante pour réduire les risques de pollution, et ils plaident pour la mise en œuvre de taxes dissuasives

2006

20 janvier : Le Conseil Scientifique Régional de l'Environnement publie une étude réalisée

2006

sur l'évolution de la pollution des rivières par les nitrates : cette analyse indique que sur 39 bassins versants, 5 sont en amélioration ; pour 18, cette amélioration reste à confirmer ; 14 sont en phase de stabilisation ; 2 connaissent une évolution négative.

Après 15 ans de politique Bretagne Eau Pure, le conseil scientifique conclut en indiquant que « *pour observer les évolutions attendues de la qualité des eaux en nitrates, les efforts devront être poursuivis et la pression polluante en nitrates devra baisser substantiellement* ».

27 janvier : Le Conseil général du Finistère réalise une étude sur l'approvisionnement en eau potable des populations du département. Pour Eau & Rivières, les conclusions de l'étude sont orientées faute d'un véritable travail sur les économies d'eau, les gains de production attendus grâce aux actions de reconquête et aux recherches d'eaux souterraines. L'étude privilégie, au final, des scénarios de création d'infrastructure lourdes de type interconnexion et barrage Eau & Rivières de Bretagne a donc écrit le 27 janvier au Président du Conseil Général du Finistère pour lui faire part de sa réaction sur cette étude.

28 février : La cour d'appel administrative de Nantes donne raison à Eau & Rivières de Bretagne contre le ministère de l'Ecologie. Celui-ci avait fait appel d'un jugement du tribunal administratif de Rennes refusant l'extension d'un élevage porcin sur le bassin du Blavet. Les magistrats Ils confirment que le Préfet ne pouvait autoriser l'extension et relèvent que « *le Blavet, dont le taux de nitrates alors même qu'il reste inférieur au seuil de 50 mg/l, demeure à un niveau élevé, et de plus éloigné de l'objectif de qualité de 25 mg/l. fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux arrêté le 26 juillet 1996.* » Et les juges de conclure : « *Le projet d'extension, compte-tenu à la fois des quantités supplémentaires de lisier à épandre, du morcellement de la zone d'épandage, de la configuration des lieux où elle se situe, et de la vulnérabilité environnementale de ceux-ci, est de nature à porter atteinte à la ressource en eau ; que par suite, le préfet du Morbihan a entaché sa décision d'illégalité.* »

9 mars : Le Sage Aulne est en panne. Les divergences de vues entre élus locaux sur l'organisme porteur du Sage et sur les vocations de la partie canalisée de l'Aulne piègent l'élaboration du Sage. Lasse de ces blocages, Eau & rivières demande au préfet et au président du conseil général de relancer le projet..

22 avril : Pour la première fois, Eau & Rivières tient son assemblée générale en Loire Atlantique, à Fégréac sur le bassin de la Vilaine. L'assemblée adopte à l'unanimité une motion demandant la mise en cohérence des mesures de lutte contre les pesticides sur l'ensemble du bassin de la Vilaine

7 mai : La troisième fête du jardin organisée par le Centre Régional d'Initiation à la Rivière est un franc succès : 2500 participants ont échangé des plants, des semences, et découvert des pratiques de jardinage amicales pour l'environnement

27 mai : L'opération « *Elorn en rade* » mobilise une cinquantaine d'embarcations remontant l'estuaire de l'Elorn à partir de Plougastel. Un défilé qui s'achève à Landerneau par une soirée festive sur le thème de l'eau

7 juin : Eau & Rivières de Bretagne et la Maison de la Consommation et de l'Environnement réunissent 270 personnes à Pontivy pour le colloque consacré aux pratiques d'entretien des espaces urbains sans pesticides.

2006

29 juin : 425 enfants venus des écoles de la vallée de l'Odette sont réunis par Eau & Rivières de Bretagne et les syndicats d'eau de la vallée, pour deux jours d'animation concluant un vaste projet pédagogique sur l'eau engagé depuis septembre 2005.

Juillet : Les associations du littoral dénoncent à St Michel en Grève, en baie de Lannion, la « *machine à laver les algues vertes* », nouvelle tentative pour laisser croire que les marées vertes peuvent être source de richesse économique.

28 août : Le GIE Terre-Eau présente à l'enquête publique son d'épandage de lisier : 35000 m³ en provenance de la région de Vitre seraient transférés et épandus sur 4000 ha du quart sud-est de l'Ille et Vilaine. Eau et Rivières et les associations locales se mobilisent.

12 septembre : Les ministères de l'agriculture, de l'écologie et de la santé signent un arrêté interministériel sur l'utilisation des pesticides. Il fixe une zone non traitée en bordure de cours d'eau d'au moins 5 mètres.

15 septembre : Eau & Rivières de Bretagne met en ligne un site Internet spécifique à l'action pédagogique. Ce site permet de valoriser et de démultiplier l'action de l'association dans ce domaine et propose des fiches pédagogiques sur la faune et la flore en téléchargement gratuit.

21 septembre : Sur l'Elorn, le projet de régularisation de l'extension illégale de la pisciculture de Pont Ar Zall est dénoncé par l'APPMA et Eau & Rivières de Bretagne.

25 septembre : Plusieurs syndicats d'eau des Côtes d'Armor et associations de protection de la nature protestent contre une disposition de la loi d'orientation agricole qui interdit de faire la promotion du purin d'orties, désherbant naturel.

30 septembre : Le Conseil d'Administration d'Eau & Rivières de Bretagne se réunit exceptionnellement à St Brieuc. Il rencontre les paysans jeûneurs, défenseurs de systèmes de production protégeant les ressources en eau qui sont défavorisés par les modalités d'attribution des subventions agricoles. L'association leur exprime son soutien le plus total.

15 novembre : La coopérative laitière de Ploudaniel est condamnée pour la seconde fois par le tribunal correctionnel de Brest pour pollution des eaux de l'Aber Wrac'h et non respect d'une mise en demeure préfectorale.

15 décembre : Le géant américain Monsanto comparait devant le tribunal correctionnel de Lyon. Il est poursuivi, à la suite de plusieurs plaintes d'associations, pour publicité mensongère du *Round Up*. Le procureur de la République requiert 15000 € d'amende à l'encontre du dirigeant, ainsi que la publication du jugement dans la presse. Eau & Rivières de Bretagne, défendue par ME Faro, s'est constituée partie civile.

31 décembre : La loi sur l'eau est adoptée en seconde lecture par l'assemblée nationale. Une loi qui manque d'ambition et qui prépare mal la France aux objectifs de bon état écologique fixés par la directive européenne du 12 décembre 2000.